

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} OCTOBRE 2009

VŒU PRESENTE PAR LE GROUPE COMMUNISTE, PERSONNALITES CITOYENNES ET PARTI DE GAUCHE ET PAR LE GROUPE SOCIALISTE, VERTS ET CITOYENS

Depuis l'élection de Nicolas Sarkozy, nous assistons à une véritable entreprise de démolition des services publics (Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), privatisation de GDF, non renouvellement d'un fonctionnaire sur deux, loi hôpital, réforme de la carte judiciaire et suppression de tribunaux,...).

A l'horizon 2010, le gouvernement et la direction de La Poste envisagent de changer le statut de l'établissement public afin de le transformer en société anonyme dans le cadre de la loi de transposition de la directive postale mettant fin au monopole de La Poste sur le courrier de moins de 20 grammes le 1^{er} janvier 2011.

Le gouvernement et la direction de La Poste invoquent une directive européenne pour justifier leur projet. En aucun cas, elle n'impose de modifier le statut de l'opérateur ni sa privatisation. Du point de vue financier, La Poste dispose d'autres moyens que l'ouverture du capital et la privatisation pour faire face à ses besoins de financement. Partout en Europe, les privatisations postales ont engendré une baisse de qualité de service, une augmentation des tarifs et des destructions d'emplois.

Ce service public postal est déjà l'objet de remises en cause très importantes qui ont abouti à une détérioration du service rendu à la collectivité. Plus de 6 100 bureaux de poste sur 17 000 ont déjà été transformés en "partenariats" et plus de 50 000 emplois ont été supprimés depuis 2002. Ceci se traduisant par un accroissement des tournées de facteurs, des horaires de levées avancés, des files d'attente qui s'allongent.

Or, le service public postal remplit des missions indispensables en matière d'aménagement du territoire et de lien social. Ses missions de service public dépassent le cadre du service universel du courrier, de l'accessibilité bancaire et de la présence postale territoriale, dans les zones rurales comme dans nos quartiers populaires.

Le Conseil municipal de La Courneuve affirme que le service public de La Poste appartient à toutes et à tous. Pour nous élus, La Poste, est en premier lieu la réponse à un besoin essentiel des hommes, une part de leur propre liberté : le besoin de communiquer.

La France au cours de son histoire a fait le choix de considérer cette communication, non comme une marchandise mais bien comme un besoin à satisfaire par la société. D'où les principes qui ont prévalu à la création d'un service public de La Poste : l'égalité de traitement du citoyen et la présence postale sur tout le territoire, la péréquation tarifaire, un statut pour le personnel assurant l'indépendance de celui-ci vis-à-vis de l'Etat.

Ces principes fondamentaux caractérisent l'attachement à un modèle de société basé sur les solidarités. Nous proposons d'inscrire dans la Constitution une « *Charte des Services Publics* » par l'organisation d'un référendum national.

Considérant que le service public postal doit être maintenu, modernisé et rénové afin de répondre aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire.

Considérant que la population a son mot à dire sur l'avenir du service public postal, dans le cadre d'un débat public et d'un référendum.

Considérant qu'une consultation nationale de la population est organisée le samedi 3 octobre 2009 à l'initiative du Comité National contre la privatisation de La Poste pour l'ouverture d'un débat public et pour un référendum sur le service public postal.

Le Conseil municipal de La Courneuve est donc invité à :

- se prononcer pour le retrait du projet de loi postale 2009
- s'engager à organiser la votation citoyenne du 3 octobre du comité national
- exiger de la direction de la poste l'amélioration du service rendu aux Courneuviens, en particulier, par le développement et la rénovation des trois bureaux de Postes de notre ville,
- exige une véritable revitalisation des services publics et demande la tenue d'un référendum national pour inscrire dans la Constitution une Charte des Services Publics.